



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget Communal 2011 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

### **BUDGET SALLE POLYVALENTE**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	25 830.00 €
	Recettes :	25 830.00 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses :	33 098.96 €
	Recettes :	33 098.96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget de la Salle Polyvalente 2011 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

### **BUDGET CREDIT BAIL BOULANGERIE**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	10 011.00 €
	Recettes :	10 011.00 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses :	16 975.62 €
	Recettes :	16 975.62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget crédit bail Boulangerie 2011 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

### **BUDGET ACTIVITE FORESTIERE**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	15 471.71 €
	Recettes :	15 471.71 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses :	00 €
	Recettes :	00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget Activité Forestière 2011 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

### **BUDGET EAU**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	301 898.75 €
	Recettes :	301 898.75 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses :	303 319.17 €
	Recettes :	303 319.17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget Eau 2011 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	368 872.65 €
	Recettes :	368 872.65 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses :	441 863.73 €
	Recettes :	441 863.73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget Assainissement 2010 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

### **BUDGET CAMPING**

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	462 214.99 €
	Recettes :	462 214.99 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses :	145 183.00 €
	Recettes :	145 183.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,  
VOTE le Budget du camping 2011 ainsi présenté, par Chapitre en Fonctionnement et Investissement.

### **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2011 – DEL. N° 19/2011**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, DECIDE de voter les subventions pour l'année 2011 comme suit :

#### **Prime au fauchage 2011 :**

Conditions d'attribution 2011 : **40 euros** l'hectare aux propriétaires justifiant le fauchage de 5000 m<sup>2</sup> minimum et aux faucheurs produisant une attestation des propriétaires des terrains renonçant à leur droit pour la même surface minimum, avec une date limite de dépôt de la demande fixée au 15 octobre 2011.

#### **Ecoles de musique 2011 :**

Conditions d'attribution 2011 : Subvention aux enfants de moins de 18 ans fréquentant une école de musique représentant 50 % du montant versé à l'école pour l'année scolaire en cours, plafonnée à **183 euros** par enfant pour l'année. Une date limite de dépôt des demandes est fixée au 30 septembre 2011 et dépôt des pièces justificatives au 15 octobre 2011.

#### **Colonies de vacances ou centres aérés 2011 :**

Conditions d'attribution 2011 : **5 euros** par nuitée ou par journée par enfant, pour un minimum de 5 nuitées ou 5 journées et un maximum de 15 nuitées ou 15 journées pour l'année, avec date limite de dépôt des demandes au 30 septembre 2011 et dépôt des pièces justificatives au 15 octobre 2011.

#### **Voyages lycées – collèges + école primaire de Xonrupt-Longemer 2011**

Conditions d'attribution 2011 : **5 euros** par nuitée et par élève participant à un voyage dans le cadre scolaire, pour un maximum de 15 nuitées pour l'année, subvention attribuée aux parents sur demande déposée avant le 30 novembre 2011 et sur présentation d'attestation de séjour.

#### **Bons naissance 2011 :**

Conditions d'attribution 2011 : Attribution d'une somme de **30 €** à chaque nouveau-né, pour le versement sur un compte épargne auprès de tout établissement bancaire.

#### **Maison des Petits 2011 :**

Conditions d'attribution 2011 : La subvention annuelle de la crèche sera versée par 1/12<sup>e</sup> tous les mois pour un montant global **33 200 €**, pour l'exercice 2011

**Primes, voyages et colonies – Compte 6745**Prime au fauchage (40 € l'hectare pour 5000 m<sup>2</sup> mini)

Ecoles de Musique (50% de la facture, maxi 183 €)

Colonies de vacances (5 €/nuitée, mini 5 nuitées, maxi 15 nuitées p/l'année)

Voyages Lycées, collèges &amp; école primaire de Xonrupt-Longemer

(5 €/nuitée/enfant)

Naissances (30 € compte épargne)

<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – COMPTE 65748</b>	<b>2011</b>
Coopérative scolaire école maternelle	1 000.00
Coopérative scolaire école élémentaire	6 025.00
A.S.R.H.V. Club athlétisme (dont les foulées)	1 200.00
Club Perce-Neige	300.00
Croix Rouge	150.00
Ass. Ste Bernadette	100.00
Amicale donateurs de Sang	170.00
Club Vosgien	200.00
Conjoints survivants	50.00
Tennis de table	1 000.00
Ski Club	3 000.00
Carton plume	460.00
Vosg'patch	250.00
Beuquillons	0
Tir à l'arc	400.00
Les Chevalets en Liberté	300.00
La Pétanque	500.00
Football Club	800.00
Foyer Ski Xonrupt	2000.00
Union Musicale	200.00
Société des Fêtes	500.00
Cors de chasse	150.00
La Maison des Petits (convention)	33 200.00
Vélo sport	800.00
Amis de la scène	0
Anciens sapeurs pompiers	0
ARPEGE	120.00
Convention animation scolaire = 15.34 euros x (158 enfants) 154 enfants 2011	2 362.36
Subvention M.C.L. : 0.90 € x (1557 habitants) 1645 en 2011	1 480.50
AAPPMA (Association Agréée de Pêche & Protection du Milieu Aquatique)	0
Prévention routière	80.00
Amicale des Parents d'Elèves et Amis de l'Ecole Publique de Xonrupt	800.00
Cyclo tourisme	150.00
Bibliothèque Hôpital de Remiremont	50.00
A.D.M.R.	450.00
Tennis Club	0
Collège de la Haie Griselle	70.00
Les Ploteux	0

Xonrupt Fléchettes	0
Xonrupt Histoire Patrimoine	0
M. David VIRY	1 000.00
Mutilés du travail	0
Association départementale CME	80.00
XTERRA	4 000.00
RASED : 2 € x 158 élèves 154 élèves en 2011	308.00
<b>Totaux</b>	<b>63 705.86</b>
Dotation OTSI – Compte 657482	66 500.00
OTSI	<b>66 500.00</b>
Subvention de fonctionnement CCAS – Compte 65736	4 869.10
CCAS	<b>4 869.10</b>

### **PARTICIPATION AU SIVU ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DES LACS ANNEE 2011 – DEL. 20/2011**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le montant de la participation pour l'année 2011 au SIVU Assainissement auquel adhère la Commune, soit la somme de : **74 000.00 €**.

DECIDE d'inscrire ce montant au Budget Primitif 2011, et

AUTORISE le maire à signer la convention financière pour le fonctionnement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée des Lacs.

### **PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEE 2011 – DEL 21/2011**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le montant de la participation syndicale budgétaire au Syndicat Mixte d'Assainissement non Collectif auquel adhère la Commune, soit la somme de : **90 €** pour l'année 2011 et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011.

### **PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE ANNEE 2011 – DEL. 22/2011**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la participation financière de la Commune au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges qui se monte à **0.34 euros** par habitant (1645 habitants) plus un forfait de **50 euros** par commune, soit la somme totale de : **609.30 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE cette participation financière pour l'année 2011.

### **PARTICIPATION AU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ANNEE 2011 – DEL. 23/2011**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le montant de la participation au S.D.I.S. auquel adhère la Commune, soit la somme de **56 282.14 €** pour l'année 2011.

## **PARTICIPATION FISCALISEE DE LA COMMUNE AU SIVU TOURISME DES HAUTES VOSGES ANNEE 2011 – DEL. 24/2011**

Lors du dernier Comité Syndical, le SIVU Tourisme des Hautes Vosges a fixé la participation financière de chaque commune pour l'exercice 2011.

La participation de XONRUPT-LONGEMER se monte à : **25 036.92 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

ACCEPTE le montant de la participation fiscalisée pour l'année 2011.

## **ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT – DEL. 25/2011**

Vu l'état des produits irrécouvrables sur le budget assainissement pour l'exercice 2008 dressé et certifié par Madame la Trésorière, Receveur Municipal, qui demande l'admission en non-valeur, et par la suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées aux dits états et ci-après reproduites ;

Vu également les pièces à l'appui ;

Vu le Code des Communes, article R. 241-4 ;

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement ;

Que Madame la Trésorière justifie, conformément aux causes et observations consignées dans les dits états, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix contre, 5 abstentions et 3 voix pour,

**REFUSE** d'admettre en non-valeur sur l'exercice 2008 – budget assainissement, les sommes suivantes :

Montant H.T. :	84.58 €
T.V.A 5.50 % :	4.65 €
Montant T.T.C.	<b>89.23 €.</b>

## **ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET EAU – DEL. 26/2011**

Vu l'état des produits irrécouvrables sur le budget eau pour l'exercice 2008 dressé et certifié par Madame la Trésorière, Receveur Municipal, qui demande l'admission en non-valeur, et par la suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées aux dits états et ci-après reproduites ;

Vu également les pièces à l'appui ;

Vu le Code des Communes, article R. 241-4 ;

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement ;

Que Madame la Trésorière justifie, conformément aux causes et observations consignées dans les dits états, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix contre, 5 abstentions et 3 voix pour,

**REFUSE** d'admettre en non-valeur sur l'exercice 2008 – budget eau, les sommes suivantes :

Montant H.T. :	192.64 €
T.V.A 5.50 % :	10.60 €
Montant T.T.C.	<b>203.24 €.</b>

## **ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET CAMPING – DEL. 27/2011**

Vu l'état des produits irrécouvrables sur le budget camping pour les exercices 2008 & 2010 dressé et certifié par Madame la Trésorière, Receveur Municipal, qui demande l'admission en non-valeur, et par la suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées aux dits états et ci-après reproduites ;

Vu également les pièces à l'appui ;

Vu le Code des Communes, article R. 241-4 ;

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement ;

Que Madame la Trésorière justifie, conformément aux causes et observations consignées dans les dits états, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 4 abstentions,

**DECIDE** d'admettre en non-valeur sur les exercices 2008 & 2010 :

Montant H.T. :	756.53 €
T.V.A 5.50 % :	41.61 €
Montant T.T.C.	<b>798.14 €.</b>

## **INDEMNITE COMPENSATRICE AUX AGENTS RECENSEURS POUR FRAIS KILOMETRIQUES – DEL. 28/2011**

Pour faire suite au recensement de la population de cette année 2011 et compte tenu du nombre des habitants en très nette augmentation et à l'indemnité fixée,

Monsieur le Maire propose de dédommager les agents recenseurs de leurs frais kilométriques, en leur accordant une indemnité de 0.40 € du kilomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants, par 9 voix pour 0.40 €, 3 voix pour 0.30 € et 1 voix pour 0.50 €,

**FIXE** le montant de l'indemnité kilométrique à 0,40 € du km, aux quatre agents recenseurs pour le recensement de la population de l'année 2011, répartie de la manière suivante :

Mademoiselle Monique CUNY	353 kms	x	0.40 €	=	141.20 €
Madame Martine CHAUVIN	364 kms	x	0.40 €	=	145.60 €
Madame Valérie BADONNEL	342 kms	x	0.40 €	=	136.80 €
Monsieur Christian PIERRAT	265 kms	x	0.40 €	=	106.00 €

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DEL. 29/2011**

### **Le Conseil Municipal,**

- Vu le tableau des effectifs de la collectivité
- Considérant que le tableau des effectifs a fait l'objet d'une délibération en date du 22 mars 2010,
- Considérant les nécessités du service, à savoir :
  - la modification d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
  - la création d'un poste d'adjoint administratif

### **Justifient**

La modification :

- D'un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en poste d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011,

La création :

- D'un poste d'Adjoint Administratif, à temps non complet, soit une durée hebdomadaire de service de 17.50 heures, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- Entendu le Maire,
- Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**A l'unanimité,**

- fait siennes les propositions.

**Vote,**

- les crédits correspondants qui seront rattachés au chapitre 12 - Frais de Personnel - du budget de l'exercice en cours,
- Donne pouvoir au Maire, pour signer tous documents relatifs à ces modification et création de postes.

**CONVENTION D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA FORET DOMANIALE DE GERARDMER – DEL. 30/2011**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la convention d'ouverture au public de la Forêt Domaniale de GERARDMER avec l'Office National des Forêts est arrivée à expiration le 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de renouveler cette convention entre l'Office National des Forêts et la Commune de XONRUPT-LONGEMER pour 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015 et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME DE GERARDMER – XONRUPT-LONGEMER- DEL. 31/2011**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention pour l'année 2011 entre la commune de Xonrupt-Longemer et l'Office du Tourisme de GERARDMER – XONRUPT-LONGEMER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PAINT BALL – DEL. 32/2011**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Mathieu MARTINEZ de reconduire la convention pour exercer son activité paint ball sur un terrain communal situé à Longemer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le demandeur pour la reconduction de son activité paint ball pour l'année 2011.

**AVIS SUR DEMANDES D'ADHESION & DE RETRAIT DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEL. 33/2011**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du S.D.A.N.C. invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par la commune de BIFFONTAINE et le retrait des communes de ROUVRES LA CHETIVE, AOUZE, BEGNECOURT, GELVECOURT et ADOMPT, et LEGEVILLE et BONFAYS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal se prononce POUR l'adhésion de la commune de BIFFONTAINE et POUR le retrait des communes de ROUVRES LA CHETIVE, AOUZE, BEGNECOURT, GELVECOURT et ADOMPT, et LEGEVILLE et BONFAYS au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif.

**AVIS SUR DEMANDE D'ADHESION DE QUATRE COLLECTIVITES AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LES VOSGES – DEL. 34/2011**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du S.M.I.C. invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par 4 collectivités : DENIPAIRE, La PETITE FOSSE, la Communauté de Communes de la FAVE et MEURTHE, et la Communauté de Communes de la VALLEE DE LA HURE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

Le Conseil Municipal se prononce POUR l'adhésion des collectivités suivantes au Syndicat Mixte pour l'Informatisation communale dans les Vosges suivantes :

DENIPAIRE, La PETITE FOSSE, la Communauté de Communes de la FAVE et MEURTHE, et la Communauté de Communes de la VALLEE DE LA HURE.

**APPROBATION A.P.S. TRAVAUX DE VOIRIE 2011 ET DEMANDE DE SUBVENTION - DEL. 35/2011**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire des travaux de voirie sur plusieurs routes de la commune - établi par les services techniques municipaux, pour un montant estimé H.T. de **187 960.00 euros**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- Approuve l'A.P.S. présenté
- Confie la maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux
- Informe que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier
- Sollicite la subvention susceptible d'être allouée par le Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

**APPROBATION DE L'ITINERAIRE DE XONRUPT-LONGEMER POUR LE TOPO GUIDE DE RANDONNEE PEDESTRE DU PAYS DE LA DEODATIE – DEL. 36/2011**

Vu le projet du topo guide de randonnée pédestre du Pays de la Déodatie,

Vu la demande de délibération du Conseil Général des Vosges quant à la validation des itinéraires,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de retenir pour le topo guide de randonnée pédestre du Pays de la Déodatie, l'itinéraire suivant :

- Les lacs de Longemer et de Retourner.

CONFIRME son tracé, et S'ENGAGE à :

- Ne pas aliéner les sentiers proposés ci-dessus, ainsi qu'à ne pas les interrompre par des clôtures, sur les voies communales et les chemins ruraux,
- Accepter leurs balisages conformes à ceux définis à la fois par la Fédération du Club Vosgien et la Fédération Française de Randonnée Pédestre,
- Prévoir le maintien ou le rétablissement de la continuité des sentiers et pistes sur voies communales et chemins ruraux lors des opérations d'aménagement foncier et opérations foncières,
- En informer le Conseil Général des Vosges,
- Avertir les Présidents des Fédérations de chasse locale, des sections locales du Club Vosgiens, des représentants de la FFRP desdits itinéraires,
- Entretien ou faire entretenir l'itinéraire retenu ci-dessus.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Information du Conseil Général pour le versement d'une bourse de 45 € pour chaque enfant du CM2 qui participe à la classe de mer en juin prochain
- Remerciement de l'Amicale des Parents d'Elèves pour le prêt de la salle polyvalente pour leur loto annuel.
- Remerciements de la part de M. et Mme LARRE vous l'envoi du bulletin municipal.

### **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le conseil municipal est informé qu'au vu de l'Article L. 2122.20 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire est notamment chargé d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune soit titulaire ou délégataire, et lorsque la Commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article 2123.3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal, ceci pour les D.I.A. suivantes :

- Terrain situé « route des Pergis » cadastré section A n° 275 d'une superficie de 303 m<sup>2</sup> - Zone UB du PLU – propriété de M. Daniel JACQUOT et Mme Sylviane LELIEVRE
- Terrain et immeuble sis «161 chemin du Haut Pergy» - cadastré section AC n° 10 d'une superficie de 1483 m<sup>2</sup> - Zones UB du PLU – propriété de Mme GOUJAT Isabelle.
- Terrain situé « route de Colmar » - cadastré section AA n° 279 d'une superficie de 170 m<sup>2</sup> - Zone UB du P.L.U. – propriété de M. Germain LALEVEE
- Terrain sis lieu-dit « les Fies» – cadastré A n° 1274 d'une superficie de 1254 m<sup>2</sup> et d'un terrain sis lieu-dit « les Fies»– cadastré A n° 1276 d'une superficie de 2408 m<sup>2</sup> - Lots n° 8 & 10 – Zone UB du P.L.U. – Propriété de la sarl SOHE – Mademoiselle Sandrine EMERY
- Terrain sis lieu-dit « les Fies»– cadastré A n° 1274 d'une superficie de 1254 m<sup>2</sup> et d'un terrain sis lieu-dit « les Fies»– cadastré A n° 1276 d'une superficie de 2408 m<sup>2</sup>- Lot n° 9 – Zone UB du P.L.U. – Propriété de la sarl SOHE – Mademoiselle Sandrine EMERY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait valoir son droit de préemption pour ces immeubles et terrains.

La séance est levée à 23 heures